



**SECURITE DE LA
VOIE COMMUNALE
MURS DE
SOUTÈNEMENT
BERGERIE
AVENANT AU
MARCHE**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/35

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Florence GONON, François PINATEL,

EXCUSES : Delphine MIALON (pouvoir à Hugues BEAUME), Roger GIRAUD, Daniel VIN,

Secrétaire de séance : Guy BERARD

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise délégataire adjudicatrice du marché relatif à l'opération de sécurisation de la voie communale murs de soutènement à la bergerie, en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/23 du 15 mai 2018,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

DECIDE DE CONCLURE l'avenant d'augmentation ci-après détaillé :

Entreprise CLIVIO

Marché initial : 49 530,10 € HT,

Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 9 289,10 € HT, soit 18,80 %,

Objet : terrassement de la plateforme basse et démolition du mur aval,

Nouveau montant du marché : 58 819,20 € HT

AUTORISE le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

